

ONTARIO

Demolition Derby

Conducteurs éligibles

1. Les conducteurs doivent être âgés de 14 à 16 ans.
2. Les parents ou tuteurs légaux doivent remplir un formulaire de consentement parental.
3. Les parents ou tuteurs légaux doivent être présents dans la zone d'équipe de ravitaillement pendant toute la durée de l'événement.

Véhicules éligibles (Ces véhicules ne sont pas éligibles pour le derby de démolition)

- Toute voiture de tourisme à deux roues motrices de 1980 ou plus récente.
- Pas de corbillards, de limousines, de SUV de grande taille ou de camions.
- Les véhicules à quatre roues motrices DOIVENT être convertis en deux roues motrices.

Règles applicables au conducteur et à l'équipe de ravitaillement

1. Tous les conducteurs, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription deux heures avant le début du derby de démolition.
2. Le frais d'enregistrement permet qu'à un seul conducteur et à un seul véhicule de derby d'accéder à la zone de ravitaillement.
3. Chaque individu enregistrée doit assister à la réunion des conducteurs, qui se tient environ 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la compétition.
4. Il est recommandé d'avoir plus de 13 ans dans la zone de ravitaillement. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur véhicule entre les manches ou lorsque les véhicules sont en mouvement et doivent être accompagnés de leur tuteur/tutrice à tout moment. Le conducteur va être disqualifié si la règle n'est pas respectée.
5. Les conducteurs/membres d'équipe âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent et/ou d'un tuteur lors de l'inscription afin de signer un formulaire de consentement parental, et le parent et/ou le tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone de ravitaillement.
7. Tous les conducteurs et membres de l'équipe doivent signer un formulaire en ligne avant la course, si ceci n'est pas complété ils ne seront pas admis dans la zone de ravitaillement.
8. La consommation d'alcool ou de drogues avant ou pendant la course est une 0 tolérance.
9. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou de disqualifier ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou d'équipe dont les actions nuisent au déroulement, à la jouissance ou à l'efficacité de l'événement.

10. Seul le conducteur de la voiture en compétition est autorisé à se rendre sur la piste après les épreuves éliminatoires ou les épreuves spéciales, sans la permission d'un officiel de la piste.
11. L'Ontario Demolition Derby fournit une assurance responsabilité aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le conducteur est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.

Équipement et règles de conduite

1. Tous les conducteurs doivent être équipés d'un casque bien ajusté, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du conducteur et des officiels de la piste.
2. Tous les conducteurs doivent porter des vêtements acceptables pour participer (pas de shorts, pas de débardeurs).
3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le conducteur doit avoir le contrôle de son véhicule à tout moment.
4. Aucun coup délibéré ou agressif ne sera toléré, il s'agit d'une course.
5. Si des pales de ventilateur en métal sont utilisées et que le capot de la voiture s'ouvre, le pilote sera disqualifié.
6. Si une voiture prend feu pendant la course, le pilote sera immédiatement disqualifié (les incendies de carburateur seront tolérés s'ils s'éteignent d'eux-mêmes sans aide).
7. Si une porte de la voiture s'ouvre pendant la participation, le pilote sera disqualifié.
8. Il est de la responsabilité du conducteur d'être conscient et d'obéir aux officiels de la piste à tout moment. Tout manquement à cette règle entraînera une disqualification.
9. Un vainqueur de manche ou un second qui se qualifie pour une épreuve finale doit conduire le même véhicule dans l'épreuve finale (le cas échéant).
10. Les substitutions de conducteurs ne sont pas autorisées.

Réglementation des pneus

- Les pneus utilisés pour les épreuves automobiles doivent être homologués P ou porter la mention "plage de charge B", et ne doivent pas comporter de barrette à neige sur le bord extérieur du pneu. Les pneus de chargeuse compacte ou de chariot élévateur à fourche sont interdits.
- Les pneus dont les barrettes ont été retirées sont acceptables.
- Les pesées de roue doivent être retirées des roues motrices et non motrices.
- Les pneus doubles sont autorisés.
- Les pneus pleins sur les pneus d'entraînement, les pneus remplis de liquide ou les pneus à crampons ne sont pas autorisés et les doublures externes (parois latérales supplémentaires) ne sont pas autorisées.
- Aucun protecteur de tige de valve soudé.
- Le style rallye est autorisé.
- Les bandes de roulement peuvent être coupées

Soudure

La soudure est autorisée dans les zones suivantes uniquement. Voir les règles ci-dessous

- 1) Pare-chocs
- 2) Portes
- 3) Coffre
- 4) Cadres
- 5) Direction/Suspension

Règles de préparation des véhicules

Ces règles sont conçues pour que vous puissiez utiliser votre véhicule tout au long de l'année.

Coussins gonflables

- Enlevez tous les coussins gonflables, si un coussin gonflable se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée. Il est fortement recommandé d'utiliser le matériau des coussin gonflable pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

Moteurs et groupe motopropulseur

- Les moteurs, les composants de moteur, les transmissions et le groupe motopropulseur sont interchangeables entre les marques et les modèles, mais toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

Numérotation

- La porte avant du conducteur doit être peinte en blanc - Les deux portes avant doivent être numérotées à des fins d'identification.

(la porte du passager peut également être peinte en blanc)

Intérieur et extérieur du véhicule

- Toutes les vitres, les moulures décoratives, les accessoires et les attelages de remorque doivent être enlevés et le véhicule doit être nettoyé à l'aide d'un balai

- Les sièges arrière, les airbags et les matériaux inflammables doivent être enlevés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord.

- Les toits ouvrants DOIVENT être recouverts d'un filet en acier solide. Le pare-brise peut être laissé en place à une exception près, voir la règle relative aux barres de fenêtres.

Supports de moteur

- Il est recommandé que les supports soient soudés à la traverse (le chaînage est acceptable). La plupart ne renforcent pas votre véhicule.

Collecteurs

- Les collecteurs d'échappement peuvent être retournés vers le haut, ou des collecteurs personnalisés peuvent être utilisés.

Batteries

- Une seule batterie d'automobile de 12V est autorisée et doit être fixée au plancher de l'espace passager avant ou à son emplacement d'origine, et doit être couverte.
- La batterie devra être recouverte d'une housse ininflammable après l'inspection.
- Peut être laissée sous le capot, la batterie doit être recouverte.

Réservoirs d'essence

- Un réservoir d'essence qui se trouve devant l'essieu peut être laissé sous la voiture, MAIS vous devez AJOUTER deux sangles de 2" ou une de 3" autour du réservoir d'essence, des sangles rouillées peuvent entraîner l'arrêt de la voiture pour la sécurité de tous.
- Un réservoir d'essence situé derrière ou au-dessus de l'essieu arrière DOIT être retiré et peut être placé sur la banquette arrière.
- Il est possible d'utiliser un réservoir ou une pile à combustible homologué(e) par la CSA (ou une alternative équivalente) qui doit être solidement installé(e) dans l'habitacle arrière, centré dans le véhicule.
- Au moins DEUX sangles à cliquet de 2 pouces peuvent être utilisées, l'acier de la carrosserie DOIT être replié pour éviter que la sangle ne soit coupée.
- Il est IMPÉRATIF d'utiliser des rondelles de 1,5 pouce minimum si l'on utilise des boulons. LES AUTOVIDAGES NE SONT PAS AUTORISÉS
- Tous les réservoirs à l'intérieur des véhicules doivent être recouverts d'un couvercle ininflammable qui doit être fixé après l'inspection. (LE MATÉRIAU AIR BAG FORTEMENT RECOMMANDÉ)
- Les réservoirs en métal sont fortement recommandés, mais les réservoirs de bateau en plastique homologués CSA sont acceptables.

Pompes à essence électriques

- Les pompes à essence électriques sont autorisées, mais elles doivent être dotées d'un interrupteur d'arrêt en état de marche (l'allumage de la colonne de série est acceptable). L'interrupteur doit être clairement identifié et situé soit sur le tableau de bord devant le conducteur, soit sur le toit directement au-dessus du conducteur.

Leviers de vitesse

- Les leviers de vitesses d'origine peuvent être enlevés et remplacés par d'autres.
- Les protections de levier de vitesse sont autorisées, elles NE DOIVENT PAS être fixées à la carrosserie, aux traverses et au moteur, NE DOIVENT PAS renforcer le véhicule de quelque manière que ce soit.

Radiateurs/supports de radiateurs

- Le liquide de refroidissement doit être rincé et remplacé par de l'eau.
- Les radiateurs ne sont pas obligatoires et peuvent être contournés ou enlevés ; s'ils sont conservés, ils doivent rester dans leur position d'origine.
- Des barres allant des jambes de force au berceau du radiateur peuvent être ajoutées. Tube 2x2 maximum
- Max 2x2 angle/tube peut courir le long du haut du berceau de la radio, peut être attaché aux barres de jambes de force, les barres peuvent descendre jusqu'au cadre à partir du berceau de la radio.

Refroidisseurs de transmission

- Des refroidisseurs de transmission peuvent être utilisés, mais ils doivent être montés soit dans le compartiment moteur, soit dans l'habitacle.

dans l'habitacle

- S'ils sont montés dans l'habitacle, il convient d'utiliser un tuyau hydraulique de 2 500 psi, avec des raccords pressés.

et le refroidisseur doit être recouvert d'étain, d'aluminium ou d'une barrière appropriée entre le refroidisseur et le conducteur.

et le conducteur. Des trous doivent également être pratiqués dans le plancher sous le refroidisseur pour évacuer l'excès de liquide.

Supports de carrosserie

- Les supports de carrosserie d'origine (boulons, rondelles, entretoises en caoutchouc et en métal) ne doivent pas être enlevés ou modifiés.

- Si une réparation est nécessaire, il est possible d'utiliser des boulons/tiges de 3/8" maximum et des rondelles de 3" maximum.

- Les 2 supports avant (1 par côté) peuvent être remplacés ou ajoutés en utilisant une tige filetée (épaisseur maximale de 3/4") devant la jambe de force / la suspension avant (doit être verticale) rondelle de 3" maximum (peut aller du berceau du moteur au cadre mais pas à travers le capot).

- Les 2 supports arrière (1 par côté) peuvent être remplacés ou ajoutés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale de 3/4") derrière la suspension arrière (doit être verticale) rondelle max 3".

Fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon

- Les portes, le coffre et le hayon peuvent être soudés ou fixés à 6 endroits chacun, à l'aide de sangles, de fils, de chaînes ou de boulons de 3/8" avec des rondelles et des plaques de 3" maximum.

- Le joint du montant B compte pour un point sur les portes avant et arrière.

- Si elles sont soudées, les portes, le coffre et le hayon peuvent l'être en 6 points seulement, à l'aide de plaques de 3/16 ne dépassant pas 10 pouces carrés.

- La porte du conducteur peut être soudée.

- Un trou d'au moins 6 pouces doit être découpé au centre du capot.

- Si le véhicule est équipé d'un ventilateur électrique, ou s'il n'y a pas de ventilateur, la capote peut être complètement retirée.

- Les capots peuvent être rabattus sur l'avant du berceau du radiateur, mais ne doivent pas dépasser le haut du pare-chocs. (Ne peut être soudé au pare-chocs)

- Les supports de carrosserie à tige filetée avant et arrière peuvent traverser le capot et le coffre avec des rondelles 3" MAX et seront comptés comme des points de fixation (voir Supports de carrosserie).

- Les officiels peuvent demander à ce que le capot soit ouvert lors de l'inspection ou à n'importe quel moment de l'exposition.

Cadres

- Les cadres déformés ne peuvent être réparés qu'à l'aide de plaques de 4" x 4", d'une épaisseur maximale de 3/16".
- Les cadres ne peuvent être réparés que sur deux côtés (pas de boîtes, pas de réparations sur trois côtés).
- Toutes les réparations doivent être peintes en orange et révélées aux officiels lors de l'inspection technique.
- Une réparation n'est acceptable que si le défaut est encore visible.

Ailes et panneaux de carrosserie

- Il est permis de découper ou de pré-plier les ailes ou les panneaux de carrosserie, mais les ailes ne peuvent pas être boulonnées.
- Vous pouvez boulonner le revêtement intérieur de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 2 pouces du trou d'inspection incendie.
trou
- Vous pouvez rouler et souder le haut des portes, les soudures doivent être espacées d'un pouce.

Pare-chocs - LE COUVERCLE EN PLASTIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉ AVANT D'ENTRER DANS LA RONDE.

- Toute barre d'armature est acceptée (une barre d'armature est un pare-chocs en métal recouvert d'un revêtement extérieur en plastique).
plastique)
- Les pare-chocs ne peuvent pas être soudés et les extrémités ne peuvent pas être coupées (les extrémités peuvent être pliées).
- Les pare-chocs avant et arrière doivent être fixés à la carrosserie par une chaîne (1/4") ou un câble afin d'éviter qu'ils ne tombent et ne constituent un danger sur la route.
de tomber et de devenir un danger sur la piste, en plus d'être soudés.
- Une plaque de 2x6 peut être ajoutée.
- Soudure solide autour du pare-chocs à la jonction avec le châssis
- Angle maximum 3x4x6
- La chaîne ou le fil du pare-chocs avant (PAS DE SOUDURE au capot) ne peut être fixé au véhicule qu'en 2 endroits : du pare-chocs au capot et du capot à l'avant.
endroits à partir du pare-chocs à l'avant du véhicule.
- La chaîne ou le câble du pare-chocs arrière ne peut être fixé au véhicule qu'en 2 endroits à partir du pare-chocs à l'arrière du véhicule.
arrière du véhicule
- Toute chaîne ou câble relié au capot ou au coffre sera compté comme un point d'attache.

Protecteur de réservoir d'essence

- Le GTP doit être raisonnablement centré dans la zone du passager arrière de la voiture et ne peut pas être plus large que 26".
- Si le GTP est fixé au plancher, il doit se trouver à 2" de toute barre Halo ou poteau à poteau.
- Si le GTP est connecté à un poteau à poteau, le protecteur doit être à au moins 2" du seuil arrière non modifié ou de toute tôle et être fixé solidement.
ou de toute tôle et être solidement fixé à la barre de fixation.
Barres de fenêtre

- Une barre unique ou une plaque plate doit être placée devant le conducteur, du toit à l'auvent.
- Les cadres A et H sont également acceptables (pas de cadres O ou U).
pas au milieu, du toit à l'auvent
- La barre de fenêtre arrière est autorisée (tube carré de 2 pouces maximum) et ne doit pas se trouver à moins de 6 pouces d'une barre de halo,
ne peut être reliée qu'au toit et aux haut-parleurs ou au joint du coffre (la plaque ne peut dépasser de plus de 2 pouces le couvercle du coffre) entre le coffre et les haut-parleurs.
(la plaque ne peut dépasser de plus de 2 pouces le couvercle du coffre) entre le coffre et la zone des haut-parleurs, tant qu'elle respecte la règle de fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon qui s'applique aux véhicules.
hayon qui le considère comme un point de fixation et ne peut être fixé au coffre d'aucune autre manière.
et ne peut être fixé à aucune autre partie de la voiture.
- Vous pouvez laisser le pare-brise en place, mais vous DEVEZ avoir une protection SUPPLÉMENTAIRE sur le pare-brise devant le conducteur.

Arceaux de sécurité

- Un seul arceau de sécurité peut être boulonné ou soudé à la carrosserie/au cadre derrière le siège du conducteur et peut remonter sur le toit et redescendre sur la carrosserie/le cadre, avec une barre simple poteau à poteau entre les deux.
Il peut monter sur le toit et redescendre sur la carrosserie/le cadre, avec un arceau simple de poteau à poteau entre les deux (tube carré de 4" au maximum).
tube carré de 4")
- Une barre de tableau de bord (tube carré de 3" au minimum et de 4" au maximum) peut être montée d'un cadre de porte à l'autre, mais pas sur les éléments suivants
au mur coupe-feu
- Une barre côté passager (tube carré de 3" minimum à 4" maximum) entre le PTP et le tableau de bord/barre est autorisée.
- Une plaque de porte passager peut être ajoutée à l'extérieur, elle ne doit pas dépasser de plus de 3 pouces les coutures de la porte.
La plaque de porte passager peut être ajoutée à l'extérieur et ne doit pas dépasser de plus de 3 pouces les coutures de la porte.
- La protection de la porte du conducteur est OBLIGATOIRE.
- Une barre de porte côté conducteur peut aller du PTP à la barre de tableau de bord. PAS DE LIMITE À LA LARGEUR VERTICALE.
- Aucun kicker ou barre de descente supplémentaire n'est autorisé.
- Les cages trop grandes, mal construites ou les barres qui se détachent pendant l'épreuve entraînent TOUTES une disqualification immédiate.
disqualification immédiate
- IL DOIT Y AVOIR AU MINIMUM UN SEUL ARCEAU DE SÉCURITÉ SOUDÉ DERRIÈRE LE SIÈGE DU CONDUCTEUR.

Plaque de porte et protection

- La protection de la porte du conducteur est OBLIGATOIRE
- Il est recommandé de renforcer la porte du conducteur à l'aide d'une barre ou d'une plaque plate à l'extérieur de la porte.
l'extérieur de la porte. La barre ou la plaque ne doit pas dépasser 60 pouces de long et doit être placée entre la fenêtre et le basculeur.
- La porte passager peut être rembourrée
- La plaque de la porte passager peut être ajoutée à l'extérieur, elle ne doit pas dépasser de plus de 3 pouces les coutures de la porte. -
- Toutes les protections extérieures des portes doivent être boulonnées/soudées en un minimum de 4 points.

Suspension et direction

- Les composants de la suspension peuvent être changés d'un véhicule à l'autre, mais doivent rester en état de marche d'origine.
d'origine
- Il est interdit de bloquer ou de souder la suspension ou les jambes de force et d'ajouter ou de souder des ressorts à lames.
- Les barres d'accouplement pliées ou cassées peuvent être réparées avec un angle de 2 pouces au maximum.
- Les bras en A pliés ou cassés peuvent être recouverts d'une plaque de 4x4.

GARDE-BOUITS

Un tube carré 2x2 de 8" de long au maximum peut être soudé horizontalement au cadre.
entre l'amortisseur et le cadre

BARRE DE BRAS EN A (AVANT SEULEMENT)

- Une barre plate simple de 3" x 3/8" peut être attachée du bras A inférieur du côté conducteur au bras A inférieur du côté passager.
bras en A inférieur côté passager
- La plaque plate ne peut être fixée aux bras en A que par soudure et/ou boulonnage, elle ne peut PAS être fixée à la traverse du moteur.
ne peut pas être fixée à la traverse du moteur
- La suspension DOIT rester d'origine avec un effet minimal sur la hauteur de conduite.
La barre de bras en A est destinée à maintenir les essieux dans les coupes et NON à augmenter la hauteur de caisse.

SUPPORT DE FUSÉE DE DIRECTION

- Uniquement pour les fusées de direction en ALUMINIUM.
- Un renfort peut être fabriqué à partir de plaques plates soudées ensemble et affleurant à la fusée.
L'entretoise peut être reliée des boulons de came au boulon de montage de l'étrier.
- L'entretoise peut également soutenir le haut et le bas de la fusée à l'aide d'une plaque plate.

PROTECTION DU CARTER D'HUILE

- Une plaque de protection peut être ajoutée entre le berceau du radiateur et les bras en A.

Contestation

Si un pilote croit qu'un autre participant triche, il doit s'adresser à un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière épreuve de la soirée. Il doit également présenter un droit de protestation de 100 \$. Si la voiture en question est reconnue comme tricheuse, les frais de protestation seront remboursés. Avertissement ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule à tout moment, Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer ** Tout équipement ou fabrication jugés dangereux, trop construits ou inadéquats par les officiels ne seront pas autorisés à participer ** Toute modification additionnelle non listée ci-dessous peut être jugée illégale et peut résulter en une disqualification immédiate ** Absolument toute soudure non autorisée ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après ** Se référer au site web pour les classes exactes de chaque événement